

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

Le Conseil Communautaire, convoqué le 22 juin 2023, s'est réuni à la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac le **29 juin 2023** à 20h30 sous la présidence de Monsieur Pierre MATHONIER.

Nombre de conseillers : 68

Nombre de conseillers présents à la séance : 49

Nombre de conseillers absents à la séance : 4

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de conseillers représentés : 15

Nombre de conseillers suppléés : /

### **ETAIENT PRÉSENTS :**

Pierre MATHONIER, Christian POULHES, Magali MAUREL, Stéphane FRECHOU, Bernadette GINEZ, Isabelle LANTUEJOUL, Gérard PRADAL, Angélique MARTINS, Sébastien PRAT, Nathalie GARDES, Alain COUDON, Maryline MONTEILLET, Ginette APCHIN, Michel BAISSAC, Jean-François BARRIER, Yvette BASTID, Jamal BELAIDI, Patricia BENITO, Bernard BERTHELIER, Hubert BONHOMMET, Nadine BRUEL, Michel COSNIER, Philippe COUDERC, Géraud DELPUECH, Jean-Luc DONEYS, Louis ESTEVES, Dominique FABREGUES, Jean-Michel FAUBLADIER, Daniel FLORY, Christian FRICOT, Frédéric GODBARGE, Mireille LABORIE, Sylvie LACHAIZE, Dominique LAVIGNE, David LOPEZ, Philippe MARIOU, Philippe MAURS, Jean-Paul NICOLAS, Christophe PESTRINAUX, Jean-Pierre PICARD, Jean-Louis PRAX, Jean-François RODIER, Valérie RUEDA, Guy SENAUD, Frédéric SERAGER, Nicole SOULENQ-COUSSAIN, Jean-Luc TOURLAN, Jean-Louis VIDAL, Julien VIDALINC

### **ETAIENT REPRESENTE(E)S :**

Jean-Luc LENTIER (représenté par Gérard PRADAL), Charly DELAMAIDE (représenté par Pierre MATHONIER), Catherine AMALRIC (représentée par Géraud DELPUECH), Elisa BASTIDE (représentée par Julien VIDALINC), Vanessa BONNEFOY (représentée par Christophe PESTRINAUX), Thierry CRUEGHE (représenté par Jean-Louis VIDAL), Aurélie DEMOULIN (représentée par Sébastien PRAT), Philippe FABRE (représenté par Philippe MAURS), Claudine FLEY (représentée par Philippe COUDERC), Cécile GANE (représentée par Jean-François RODIER), Evelyne LADRAS (représentée par Christian POULHES), Jacqueline MARTINEZ-SEVERAC (représentée par Alain COUDON), Chloé MOLES (représentée par Isabelle LANTUEJOUL), Maxime MURATET (représenté par Bernard BERTHELIER), Véronique VISY (représentée par Valérie RUEDA)

### **ETAIENT ABSENT(E)S :**

Yves ALEXANDRE, Elise BRUGIERE, Stéphanie DELORME, Philippe SENAUD

Monsieur Sébastien PRAT a été élu secrétaire de séance.

## **N° DEL\_2023\_112 : TOURISME / CANDIDATURE DU TERRITOIRE DE LA CABA À LA LABELLISATION "PAYS D'ART ET D'HISTOIRE"**

### **Rapporteur : Madame Magali MAUREL**

Vu la délibération n° DEL\_2022\_102 en date du 22 septembre 2022 approuvant la création d'un poste de chargé(e) de projet « Animateur(trice) du projet de valorisation touristique et patrimoniale » ;

#### **1. Lancement de la démarche « Pays d'art et d'histoire »**

Dans le cadre de sa compétence attachée au tourisme, la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac (CABA) souhaite valoriser son patrimoine sous toutes ses formes afin de renforcer l'attractivité touristique du territoire, tout en sensibilisant les habitants à la richesse patrimoniale du bassin.

À cette fin, la CABA souhaite s'engager dans une démarche de candidature au label « Pays d'art et d'histoire », décerné par le Ministère de la Culture.

Les principaux objectifs du label sont de :

- favoriser l'enrichissement des connaissances sur le patrimoine local dans ses différentes composantes ;

- faire la promotion de la qualité architecturale et du cadre de vie auprès des usagers du territoire et des visiteurs extérieurs ;
- encourager la mise en place de dispositifs architecturaux, urbains et paysagers pour étudier, préserver et valoriser le patrimoine.

Tout au long de la procédure, la CABA sera accompagnée par la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), jusqu'au dépôt du dossier de candidature et la signature d'une convention décennale « Pays d'Art et d'Histoire ».

Une fois labellisée, la CABA devra s'engager à :

- recruter un personnel qualifié pour mettre en œuvre la convention ;
- créer un Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (CIAP) ;
- élaborer un programme de médiation à destination des habitants, des jeunes publics et des touristes pour valoriser le patrimoine et promouvoir la qualité architecturale.

Cette démarche a vocation à être animée par un chargé de projet rattaché au service tourisme, en relation avec les différents services de la Collectivité, les élus de la CABA ainsi que les ressources institutionnelles et associatives issues du territoire.

## **2. Lancement de l'inventaire participatif du patrimoine**

La Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac lance, dès à présent, un inventaire participatif du patrimoine basé sur un outil cartographique permettant d'identifier, documenter et géo-référencer les éléments patrimoniaux sur le territoire.

Les usagers du territoire (habitants, scolaires, touristes) sont invités à y participer en complétant un formulaire disponible sur le site web de la CABA et sur une application mobile. Une fois validées, les contributions sont publiées sur une carte interactive, accessible en ligne.

L'inventaire participatif du patrimoine du bassin d'Aurillac est encadré par le règlement joint à la présente délibération et consultable sur le site web de la CABA.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d'approuver le lancement par la CABA de la démarche de labellisation « Pays d'Art et d'Histoire » sur l'ensemble du territoire communautaire ;
- d'autoriser Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac à adresser un courrier d'engagement en ce sens à la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour la Région AURA ;
- d'approuver le règlement de participation à l'inventaire participatif du patrimoine, tel que joint en annexe ;
- d'autoriser Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac à signer tout document relatif à la démarche « Pays d'Art et d'Histoire ».

Envoyé en préfecture le 04/07/2023

Reçu en préfecture le 04/07/2023

Publié le

ID : 015-241500230-20230629-DEL\_2023\_112-DE



Au registre sont les signatures,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Pierre MATHONIER.